

Le petit **CHAUDONNAIS**

*En juin trop de pluie,
et le jardinier s'ennuie.*



*Juillet ensoleillé,
remplit cave et grenier*

ELECTIONS MUNICIPALES 2020 :

Le conseil municipal élu le 11 mars dernier a été mis en place le 26 mai 2020

Composition du nouveau conseil

M. MAILLARD Dominique - Maire Permanence le vendredi 17h00 – 18h00 et sur rendez-vous		
<p>M. GALERNE Michel - Adjoint Permanence le mardi 18h00 – 19h00 et sur rendez-vous</p> <p>Mme PHILIPPE Marie-Line - Adjointe Permanence le vendredi 11h00 – 12h00 et sur rendez-vous</p> <p>M. JEANDEY Antoine – Adjoint Permanence le lundi 11h00 – 12h00 et sur rendez-vous</p>	<p>Conseillers :</p> <p>Mme BERLAND Annick M. COLLET Sylvain Mme LAUGERAY Guilaine M. GODARD Laurent Mme VILLEDIEU Béatrice M. SZAFRANSKI François Mme BESNARD Régine Mme BUCHHOLZ Delphine</p>	<p>M. CHERDLE Maxime Mme COAT Virginie M. FERRAND Romain Mme HERSANT Jocelyne M. MAFILLE Yannick Mme LEBRET Dominique M. WEBER Jean-Luc</p>

Les délégués aux différentes commissions communales Le maire, les adjoints +.....

Finances	tout le conseil municipal
Bâtiments – Urbanisme	Sylvain Collet, Maxime Cherdlé, Régine Besnard, Guilaine Laugeray, François Szafranski
Voiries – Chemins - Cours d'eau	François Szafranski, Yannick Mafille, Laurent Godard, Romain Ferrand, Delphine Buchholz
Information Culture-Patrimoine	Jocelyne Hersant, Virginie Coat, Delphine Buchholz, Guilaine Laugeray
Enfance jeunesse	Régine Besnard, Virginie Coat, Yannick Mafille
Impôts	Guilaine Laugeray, Régine Besnard, François Szafranski, Yannick Mafille, Jocelyne Hersant
Liste électorale	Guilaine Laugeray
Appel d'offre	Sylvain Collet, Maxime Cherdle, Romain Ferrand, Yannick Mafille, Régine Besnard

Les délégués aux différents syndicats intercommunaux

C.C.P.E.I.D.F	Communauté de Communes	Dominique Maillard, Guilaine Laugeray
S.E.R	Syndicat des Eaux de Ruffin	Michel Galerne, François Szafranski., Jean-Luc Weber
S.B.V.4.R	Syndicat Bassin Versant des 4 Rivières	Michel Galerne, Laurent Godard
Energie Eure et Loir	Réseau électrique – Eclairage public	François Szafranski, Marie-Line Philippe
E.L.I	Ingénierie-instruction du droit du sol	Antoine Jeandey, Dominique Maillard
S.I.R.P	Syndicat de regroupement pédagogique	Sylvain Collet, Béatrice Villedieu, Régine Besnard
C.C.A.S	Centre communal d'action sociale	Guilaine Laugeray, Jocelyne Hersant, Régine Besnard, Dominique Lebret
Mission Locale	Aide à l'insertion des jeunes	Delphine Buchholz
Réémetteur Villemeux	Gestion réémetteur de télévision	Marie-Line Philippe, Antoine Jeandey
C.N.A.S	Comité national d'action sociale	Dominique Maillard

ETAT D'URGENCE SANITAIRE - COVID 19 :

Le 2 juin, nous sommes entrés dans la phase 2 du déconfinement, le gouvernement appelant toujours à la plus grande prudence. Respectons les gestes barrières, soyons prudents, le virus est toujours en circulation. Aujourd'hui nous sommes en phase 3 les règles sanitaires se sont assouplies, mais la prudence reste de mise. Recommandations sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14105>
Des masques chirurgicaux sont toujours à la disposition des chaudonnais aux heures d'ouverture de la mairie.

ETANG COMMUNAL PLACE LAURENT CASSEGRAIN



La pêche est ouverte sur l'étang communal et est réservée exclusivement aux habitants de Chaudon.

Elle est conditionnée par l'obtention d'une carte, renouvelable chaque année et remise gratuitement en mairie après inscription.

Un règlement sera remis à chaque pêcheur.

FETE NATIONALE

En raison des règles sanitaires en vigueur, le banquet populaire du 14 juillet est annulé cette année.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés en Avril, Mai, Juin 2004 doivent se faire recenser en Mairie dès leurs 16 ans avant le 30 juin 2020.

Les jeunes gens nés en Juillet, Août Septembre 2004 doivent se faire recenser en Mairie dès leurs 16 ans avant le 30 septembre 2020.

Se munir de sa carte d'identité et du livret de famille des parents.

COMITE DES FÊTES

Il organise comme chaque année sa randonnée pédestre le dimanche 06 septembre.

Rendez-vous pour un départ à 9h place Laurent Cassegrain. Allure modérée, ouverte à tous.

Retour vers midi sur la même place pour un pique nique tiré du sac à l'étang communal.

Si la météo le permet, un barbecue sera à disposition où vous pourrez cuire vos grillades.

Possibilité de jeux de plein air pour l'après-midi.



RAPPEL AU CIVISME

- ✓ Il faut malheureusement rappeler encore une fois que le nettoyage des trottoirs et caniveaux sont à la charge des riverains. Vu l'état de certaines rues de la commune, exceptionnellement, les employés communaux ont dû intervenir pour pallier le manque d'entretien dévolu aux riverains. Un arrêté municipal règlemente l'entretien des trottoirs et des caniveaux en s'appuyant sur le règlement sanitaire départemental.
- ✓ Ils ne sont pas non plus un emplacement pour le stationnement des véhicules. Laissez la libre circulation des piétons sur leurs trottoirs. Ils vous en seront reconnaissants !
- ✓ Par arrêté préfectoral, le brûlage des déchets verts ou ménagers est interdit toute l'année, dès lors qu'il existe pour la commune une possibilité de dépôt en déchetterie.
- ✓ Les baignades à la rivière sont formellement interdites et dangereuses.
- ✓ L'ancienne ligne de chemin de fer est interdite à tous les véhicules à moteur, sauf les véhicules agricoles à usage professionnel.

HORAIRES D'ETE DE LA MAIRIE



Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
10h00 – 12h00 16h30 - 19h00

Fermée du 10 août au 16 août 2020 inclus

